

FORMATION INITIALE SST (SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL)

SPR10-12

SST

DURÉE :

14 heures (2 jours)

EFFECTIF :

4 personnes minimum
10 personnes maximum
Au-delà de 10 personnes la formation sera prolongée d'une heure par candidat jusqu'à concurrence de 14.

PRÉ-REQUIS :

Aucun pré requis n'est exigé

INTERVENANT :

Moniteur SST liste CRAM

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Formation essentiellement pratique, cours, projection sur écran par croquis et schémas, échanges d'expérience, mise en situation, démonstration

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

QCM en fin de stage et test pratique

NATURE DE LA SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de stage

MOYEN DE SUIVI DE LA FORMATION :

Feuille de présence

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Permettre aux stagiaires de devenir Sauveteur Secouriste du Travail
Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence.

Savoir protéger et secourir toute personne à l'intérieur de l'entreprise
Permettre aux employeurs (entreprises, associations, collectivités locales) de se conformer au Code du Travail

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne désignée ou volontaire pour donner les premiers soins sur le lieu de travail

PROGRAMME :

Formation théorique (20 %) et pratique (80%)

Le sauvetage secourisme du travail : les principaux indicateurs de santé, le rôle de sauveteur secouriste du travail, le cadre juridique de l'intervention du SST, présentation du programme

- Rechercher les risques persistants pour protéger : connaître l'alerte aux populations, reconnaître sans s'exposer lui-même, les dangers persistants qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement, supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même
- De Protéger à Prévenir : repérer les dangers dans une situation de travail, supprimer ou faire supprimer les dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Examiner la victime et faire alerter : examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir, faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- De faire alerter à informer : informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement de la(des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Secourir : effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)
- Situations inhérentes aux risques spécifiques

Les thèmes abordés portent sur le traitement des hémorragies, de l'étouffement, des malaises, des brûlures, fractures et plaies, de la victime consciente, inconsciente et de la réanimation Cardio- Pulmonaire.

COPROTEC - SERVICE FORMATION

12, IMPASSE MONTGOLFIER - 68127 STE CROIX EN PLAINE

☎ 03 69 28 89 00

✉ CONTACT@COPROTEC.NET

♿ Nos formations comportent des activités pratiques nécessitant des capacités physiques adaptées. Toute situation de handicap doit être signalée préalablement à l'inscription afin d'évaluer les possibilités d'aménagement et les conditions d'accueil.

CO PRO TEC



SIRET : 523 911 899 00020 - DÉCLARATION D'ACTIVITÉ N° 42 68 02061 68 (PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE)